



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du Mardi 16 septembre 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

10 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

François GIROTTO

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Titulaire absent représenté par un suppléant : Julien KERGUILLEC représenté par François GIROTTO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Jean-Noël EDERN.

Participe aussi à cette séance, Aëla LECOINTRE, directrice du PETR Pays de Morlaix

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 16 septembre 2025

OBJET	CLS : PROGRAMME D' ACTIONS FINALISÉ DU CLS 2025/2030
ACTE	CS-2025-04-N27
RAPPORTEUR	BERNARD FLOCH

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Morlaix, signé en janvier 2020, constitue un document cadre, construit avec les acteurs de la santé et du médico-social du territoire.

Par le biais des actions qu'il déploie, son objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS est élaboré en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des acteurs du territoire pour une durée de 5 ans.

Les priorités du projet de CLS 2025-2030 et le projet de programme d'actions ont été présentés en comité syndical du 27 mai 2025.

Les actions inscrites au CLS 2025/2030 poursuivent différents objectifs :

- Répondre aux besoins de santé identifiés dans le diagnostic territorial partagé.
- Mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées aux réalités locales.
- Favoriser la coordination entre acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux.
- Valoriser le rôle de la collectivité en matière de santé publique et de prévention.

Chaque action a été construite en concertation avec les acteurs locaux et en cohérence avec les orientations nationales et régionales de santé publique, en tenant compte des réalités territoriales.

Elles sont au nombre de 22 (CLS N°1 : 29) et portent notamment sur les thématiques suivantes :

- Actions transversales sur la communication et l'interconnaissance ;
- Prévention et promotion de la santé : parentalité, alimentation, activité physique, santé mentale des jeunes, conduites addictives, environnement et santé ;
- Accès, recours aux soins et dépistage : Faire émerger des dispositifs innovants « *d'aller vers* » sur le territoire du type consultations délocalisées ou actions de dépistage organisé ; Promouvoir les nouvelles compétences dans le domaine du soin ;
- Accompagnement des personnes vulnérables et aidants : amélioration de l'information et de l'orientation, santé mentale, déstigmatisation du handicap, aidants et pair aide, vieillissement ;
- Attractivité : des métiers et du territoire ;
- Participation citoyenne et mobilisation des usagers comme acteurs de santé.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance du dossier ;

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité,

• APPROUVE :

- Les fiches actions présentées
- Le tableau budgétaire récapitulatif
- Le projet de contrat local de santé pour la période 2025-2030 (annexé)

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le programme d'actions du Contrat Local de Santé 2025-2030.

Présents	13
Pouvoir	00
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	02

Fait à Morlaix, le 16 septembre 2025

Le Président
HENRI BILLON

